



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



Valideurs

La personne aveugle et mal voyante a besoin comme tout un chacun de détecter tactilement et de repérer visuellement l'objet. Pour ce faire, quel que soit le réseau et le mode de transport, il faut que l'objet soit facilement identifié sur un quai ou dans un véhicule.

I. Sur un quai

Nous préconisons que l'appareil soit positionné à l'intérieur des abris voyageur et au côté des D.A.B. si ils existent. Si le quai est dépourvu d'abris voyageur, le valideur se trouvera au niveau du poteau matérialisant l'arrêt.

1) Dans un véhicule

A. A bord du bus :

- Pour les valideurs de la porte avant, il faudra les positionner sur la partie arrière de la cabine du chauffeur
- Pour les valideurs de la porte avant, et si il y a un panneau vitré séparant les flux, il faudra les positionner à cet endroit des deux côtés de la paroi
- Pour les valideurs des portes du milieu et de l'arrière du bus, il faudra le positionner sur la barre verticale où est situé le bouton d'appel et s'assurer qu'il est orienté vers la porte d'entrée.

B. A bord du tram :

- L'ensemble des valideurs doivent être posés toujours du même côté de la porte d'entrée, sur les poteaux verticaux de maintien, orientés vers l'extérieur. Cette solution doit se retrouver sur les différents modes de transport.



FICHE PRÉCONISATION



6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

2) De façon générale, concernant la validation du titre de transport :

- Le son de confirmation ou d'interdiction de passage doit être clairement interprétable et compréhensible.
- Le ticket papier devra pouvoir être validé via une mâchoire située en partie supérieure de la façade de l'appareil (quel qu'il soit, où qu'il soit). Cette même mâchoire rendra elle-même le ticket ; ceci évitera de chercher sur tout le valideur pour récupérer le ticket validé.
- La carte magnétique devra pouvoir se valider sur la façade de l'appareil, via une platine détectable et repérable située entre 800 et 1 000 mm du plancher. Qu'il s'agisse d'un ticket ou d'une carte magnétique, il est préférable que ce titre de validation soit utilisable peu importe le sens. Dans l'hypothèse où il y ait un sens, celui-ci devrait être intelligible. *Exemple : couper industriellement la partie supérieure droite.*

Thierry JAMMES
Expert accessibilité
MAIL : access@cfpsaa.fr